

**DÉCANAT DES ÉTUDES DE PREMIER CYCLE**

**SYNTHÈSE DU RAPPORT FINAL**

**DU PROCESSUS D'ÉVALUATION**

**DES**

**PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT**

**EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIALE**

**VOLET PRIMAIRE (7088)**

**VOLET SECONDAIRE (7089)**

**Juin 2013**

*Note : Le genre masculin est ici utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.*

## Introduction

Conformément au Plan de travail du Vice-rectorat aux études de premier cycle et au soutien académique 2011-2013 et tel qu'adopté par la commission des études (résolution 2011-CE524-07-R4958), les programmes de baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale, volet primaire (7088) et volet secondaire (7089) ont été inscrits au processus de l'évaluation périodique des programmes pour l'année 2012-2013. La politique régissant cette opération prévoit un processus en quatre étapes fondées sur les exigences et les recommandations de la CREPUQ (Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec). Ce sont : 1) l'autoévaluation du programme; 2) l'évaluation externe; 3) la rédaction du rapport final; et 4) la diffusion sur le site institutionnel des résultats de l'évaluation.

Le présent rapport vient donc compléter la troisième étape de cette opération. Sa teneur découle de la synthèse des documents issus des deux étapes précédentes, à savoir le rapport d'autoévaluation et ceux des experts externes. Il tient donc compte des différentes démarches effectuées lors du processus d'évaluation ainsi que des principales recommandations et avis formulés dans le cadre des consultations. À la lumière de ce référentiel, il revient aux membres de la Sous-commission des études de premier cycle de « valider le rapport déposé par le Décanat et d'en recommander l'adoption à la Commission des études », et ce, conformément à l'article 2.3.3 de la *Politique d'évaluation périodique des programmes*. Une fois le rapport adopté par la Commission des études ainsi que soumis, à titre d'information, au Conseil des études de l'Université du Québec qui en assure le suivi auprès de la Commission de vérification de l'évaluation des programmes de la CREPUQ, une synthèse de ce rapport est diffusée sur le site Web institutionnel prévu à cette fin.

## 1. Présentation du programme évalué

### a) Historique

Voici un bref aperçu des modifications apportées aux programmes de baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale, volet primaire (7088) et volet secondaire (7089) de 1969 à nos jours :

- Offert à l'automne **1969** sous le code de programme 3800 - Enseignement de l'enfance inadaptée;
- Titre et code de programme modifiés pour 7749 - Baccalauréat d'enseignement à l'enfance inadaptée à l'automne **1970**;
- Titre et code de programme modifiés pour 7814 - Baccalauréat d'enseignement en adaptation scolaire à l'automne **1972**;
- Titre et code de programme modifiés pour 7066 - Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire (120 crédits) à l'automne **1997**;
- Titre et code des programmes modifiés à l'automne **2003** et ainsi créer des programmes de baccalauréat spécialisé en enseignement en adaptation scolaire et sociale, volet primaire (7088) et volet secondaire (7089), et ce, suite au rappel des programmes par le MEQ et des recommandations émises par le Comité d'agrément des programmes de formation en enseignement (CAPFE);
- Modification de la structure du programme à l'automne **2007** (demandes du CAPFE);

- Modification du règlement pédagogique particulier concernant la qualité langagière dans les programmes de baccalauréat en enseignement à l'été **2009**;
- Modification de l'offre de cours à l'**automne 2009**. Cette modification de programme visait, entre autres, à diminuer le nombre de cours de 2 crédits afin d'offrir des blocs de formation plus substantiels et une formation plus intégrée. De plus, elle visait à renforcer le volet orthopédagogique du programme et aussi à donner une formation tenant davantage compte des spécificités du secteur de l'adaptation scolaire. Ajout également d'un règlement pédagogique particulier concernant les Stages I et II;
- Amendement au règlement pédagogique particulier concernant la qualité langagière dans les programmes de baccalauréats en enseignement (automne **2010**);
- Modification du titre du cours EEI1035, ajout de trois cours optionnels et de préalables à quelques cours (automne et hiver **2011**);
- Ajout d'un règlement pédagogique particulier : obligation de passer le test TEDFRA-CSFM au premier trimestre d'inscription et quatre cours obligatoires remplacés. Les grilles de cheminement ont aussi été remaniées afin de permettre aux étudiants de mieux faire l'intégration des apprentissages. Le cours obligatoire DID1100 Didactique de l'éthique et des cultures religieuses est supprimé et remplacé par un cours spécialement conçu pour les étudiants en enseignement au secondaire, soit le cours DID1111 Didactique de l'éthique et des cultures religieuses au secondaire (automne **2012**).

## b) Configuration des programmes évalués

Les programmes de baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale comptent 120 crédits répartis en 111 crédits de cours obligatoires (dont 20 crédits alloués aux stages), de 6 à 8 crédits de cours optionnels et de 0 à 3 crédits en cours complémentaires. Les objectifs visent la formation d'un professionnel de l'éducation en adaptation scolaire et sociale apte à enseigner **au niveau primaire et secondaire**. Ils comprennent les éléments essentiels d'une formation en enseignement (fondements), d'une formation pédagogique enrichie d'une formation particulière en adaptation de l'enseignement, d'une formation dans les disciplines à enseigner, d'une formation psychopédagogique et d'une formation pratique.

## 2. Processus de l'évaluation

Dès avril 2012, la directrice du comité des programmes concernés était informée du démarrage officiel, à la session automne 2012, de l'opération d'évaluation et invitée à former un comité d'autoévaluation composé de deux professeurs (7088-7089), d'un chargé de cours (7088-7089), de deux étudiants (7088-7089) et de deux diplômés (7088-7089). Les membres assignés à ce mandat sont, par ordre alphabétique :

- Mme France Beaumier, directrice du comité des programmes en adaptation scolaire et sociale, présidente du comité d'autoévaluation et représentante des professeurs (7088-7089);
- Mme Marie-Élaine Desmarais, représentante des personnes diplômées du volet secondaire (7089);
- M. Robert Laforest, représentant des chargés de cours (7088-7089);
- Mme Mylène Renaud, représentante des étudiants du volet primaire (7088)
- Mme Évelyne Rocheleau, représentante des étudiants du volet secondaire (7089)

- Mme Lise-Anne St-Vincent, représentante des professeurs (7088-7089);
- Mme Marie-Pierre Tremblay, représentante des personnes diplômées du volet primaire (7088);
- M<sup>me</sup> Diane Beaudoin, agente de recherche assignée à l'évaluation des programmes d'études de l'UQTR, a étroitement collaboré aux travaux du présent comité.

La teneur du mandat consistait à évaluer **la qualité et la pertinence** des programmes concernés sur plusieurs plans dont le cheminement et l'évolution de la cohorte étudiante (taux des inscriptions, des admissions, des abandons, de la diplomation, etc.). Cette évaluation fut effectuée à la lumière des statistiques disponibles ainsi qu'en recourant à des enquêtes électroniques interne et externe (chapitre 4 du Rapport d'autoévaluation). Au chapitre portant sur la qualité des résultats (section 2.4), l'intégralité des données transmises<sup>1</sup> fut respectée puisque ces dernières coïncident avec l'implantation, à l'automne 2003, des programmes évalués<sup>2</sup>. Une plus grande collecte de statistiques étant ainsi accessible, il en découle un meilleur suivi et une vue d'ensemble du cheminement de la clientèle étudiante au sein de ces programmes. Cette période d'observation a également favorisé un regard critique ainsi que donné un aperçu davantage fiable de la performance des présents programmes. Afin de recueillir des renseignements plus ponctuels, d'autres informations ont été circonscrites sur une base quinquennale, notamment, l'historique du programme, la sélection des personnes diplômées pour le sondage électronique, la nomenclature des bourses d'études et des subventions de recherche octroyées.

Tout en suivant, par voie électronique, l'évolution du dossier, le comité d'autoévaluation a tenu deux rencontres afin de valider la teneur du rapport, de formuler des recommandations et d'adopter la version finale. Une copie du rapport fut déposée, à des fins d'avis, auprès du comité des programmes évalués et de l'assemblée départementale des sciences de l'éducation. Les avis de ces instances figurent aux Annexes 1 et 2 du présent rapport (pp. 8-9).

Une fois le rapport d'autoévaluation validé, il fut aussitôt acheminé aux deux spécialistes externes sélectionnées par le Décanat, à savoir des professeurs spécialistes de la discipline. Il s'agit, en l'occurrence, de Mme Nathalie Trépanier de l'Université Montréal et de M. Enrique Correa-Molina de l'Université de Sherbrooke. La visite des experts externes à l'UQTR a eu lieu le vendredi 15 mars 2013 et s'est déroulée, par groupe distinct et à huis clos, en présence de la présidente et des membres du comité d'autoévaluation, du directeur du département, de participants parmi le corps enseignant, la clientèle étudiante et les personnes diplômées des programmes évalués.

Les rapports d'expertise ont été transmis au Décanat dans le respect du délai réglementaire octroyé (15 jours ouvrables). Conformément aux articles 2.2.4 et 2.2.5 de la politique institutionnelle, ces rapports ont été acheminés, à des fins de réaction, à la directrice du Comité des programmes évalués. Cette dernière a transmis, par courriel (19/04/2013), sa réaction. Ses commentaires se retrouvent aux pages 9 et 15 Rapport final.

Les rapports des experts ont également été soumis, à titre d'information, aux membres du comité d'autoévaluation. À noter, par ailleurs, que l'échéancier initial établi pour la réalisation des diverses étapes du processus d'évaluation a été respecté dans son ensemble.

### **3. Réunion de la sous-commission des études de premier cycle (mardi 30 avril 2013)**

<sup>1</sup> Données comprises dans la trousse d'évaluation des programmes du Système Prisme dont le traitement est sous la juridiction du Bureau du soutien au financement et à la planification institutionnelle de l'UQ.

<sup>2</sup> Titre et code des programmes modifiés à l'automne **2003** et ainsi créer des programmes de baccalauréat spécialisé en enseignement en adaptation scolaire et sociale, volet primaire (7088) et volet secondaire (7089), et ce, suite au rappel des programmes par le MEQ et des recommandations émises par le Comité d'agrément des programmes de formation en enseignement (CAPFE).

À la lumière des recommandations émises par le Comité d'autoévaluation, par les spécialistes externes, par la responsable des programmes évalués en réponse aux propositions exprimées par ces spécialistes, le doyen propose aux membres de la sous-commission la résolution suivante, et ce, à des fins d'adoption par la Commission des études:

#### RÉSOLUTION 2013-SCPC359-05

recommandant à la Commission des études l'adoption du *Rapport final d'évaluation des programmes de baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale, volet primaire (7088) et volet secondaire (7089)*

*Adoptée par la Sous-commission du premier cycle de l'Université du Québec à Trois-Rivières lors de la 359<sup>e</sup> réunion (ordinaire) tenue le 30 avril 2013*

CONSIDÉRANT que l'adoption de ce dossier contribuera à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique de l'Université du Québec à Trois-Rivières (résolution 2012-CA546-07-R5748, 14 juin 2010 et résolution 2012-CA575-11.01-R6154, 3 décembre 2012), dont celui touchant à l'évaluation périodique des programmes de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT que l'un des objectifs du Plan stratégique de l'Université du Québec à Trois-Rivières (résolution 2012-CA546-07-R5748, 14 juin 2010 et résolution 2012-CA575-11.01-R6154, 3 décembre 2012) vise l'évaluation périodique des programmes de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT les articles 19 a) et 41 de la Loi sur l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT l'article 4.1 du Règlement général 1 « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche » de l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT les articles 55, 56 et 57 du Règlement général 2 « Les études de premier cycle » de l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT l'article 6.5 du Règlement no 1 – Règlement de régie interne de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT la Politique d'évaluation des programmes de l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT la Politique d'évaluation périodique des programmes de l'Université du Québec à Trois-Rivières (résolution 2005-CA498-06-R4948 B, 25 avril 2005);

CONSIDÉRANT le Plan de travail du Vice-rectorat aux études de premier cycle et au soutien académique 2011-2013 tel qu'approuvé par la Commission des études (résolution 2011-CE524-07-R4958, 15 et 21 novembre 2011);

CONSIDÉRANT le dossier d'évaluation des programmes de baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale, volet primaire (7088) et volet secondaire (7089) soumis à l'attention de la Sous-commission du premier cycle (*Rapport d'autoévaluation, avis du comité des programmes évalués et de l'assemblée départementale en sciences de l'éducation sur le Rapport d'autoévaluation, Rapports des experts externes, Réponse du comité des programmes évalués aux recommandations des experts externes et Rapport du Comité du CAPFE à la suite de sa visite à l'UQTR en février 2006*);

CONSIDÉRANT le *Rapport final d'évaluation* des programmes de baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale, volet primaire (7088) et volet secondaire (7089);

CONSIDÉRANT les explications et l'avis du Doyen des études de premier cycle;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

- 1° de valider le *Rapport final des programmes de baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale, volet primaire (7088) et volet secondaire (7089)*;
- 2° d'en recommander l'adoption à la Commission des études, laquelle mandatera le Doyen des études de premier cycle afin qu'il veille à l'application des recommandations incluses dans le *Rapport final*.

#### 4. Réunion de la Commission des études (mardi 28 mai 2013)

À la lumière des recommandations émises par le Comité d'autoévaluation, par les spécialistes externes et par les membres de la sous-commission des études de premier cycle, les recommandations officielles suivantes ont été adoptées à l'unanimité par la Commission des études (Résolution : 2013-CE539-07.02-R5120)

Inviter le Comité de programmes de premier cycle en adaptation scolaire et sociale à:

#### **Théorie / Pratique**

- R1** Intégrer, au sein des cours de didactique, une partie significative visant l'application de la théorie enseignée, et ce, afin d'offrir aux étudiants l'opportunité d'une meilleure préparation à leur stage et auprès des clientèles étudiantes ciblées
- R2.** Explorer, au sein des cours obligatoires, des approches soutenant et favorisant l'intégration des différents savoirs et compétences professionnelles (ex. : Approche de l'apprentissage par problème);
- R.3** Identifier, dans un premier temps, les cours obligatoires permettant davantage le développement de la compétence professionnelle #3<sup>3</sup> et évaluer, en second lieu, les possibilités d'y intégrer des notions reliées à la planification à court, moyen et long terme;
- R4.** Réviser, dans une optique de diversification des interventions selon les clientèles cibles visées, le contenu des cours suivants : EEI1010 Interventions pédagogiques en adaptation scolaire, EEI1015 Inclusion en classe ordinaire des étudiants ayant des besoins spéciaux, EEI1054 Les comportements difficiles en classe inclusive : comprendre pour mieux intervenir, EEI1056 Enseigner aux élèves présentant des troubles de comportement, EEI1057 Évaluation diagnostique et intervention en français au primaire, EEI1059 Évaluation diagnostique et intervention en français au secondaire. Une telle révision permettrait de mieux répondre aux besoins réels de formation des clientèles ciblées et d'adapter les interventions requises en conséquence;
- R5.** Offrir davantage de cours ou d'informations au sein des cours existants sur les diverses pathologies en maladie mentale, car elles sont partie intégrante du contexte actuel des classes;
- R6.** Poursuivre, en partenariat avec l'Association des étudiants, l'organisation de tout événement susceptible d'informer davantage les étudiants sur les réalités du marché du travail ou la poursuite des études de cycles supérieurs (conférence, colloque, atelier, séminaire, etc..)<sup>4</sup>;

<sup>3</sup> Compétence professionnelle # 3 : « *Concevoir des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre, et ce, en fonction de l'effectif scolaire et en vue du développement des compétences visées dans les programmes de formation.* »

<sup>4</sup> Rapport du Comité du CAPFE à la suite de sa visite à l'UQTR, février 2006, p.11

- R7.** Poursuivre, si requis, la révision des plans de cours obligatoires au niveau des compétences professionnelles visées par chacune des activités concernées et de l'évaluation effectuée pour en assurer l'atteinte;

### **Compétences langagières**

- R8.** Déterminer avec leurs collègues de moyens à privilégier et à instaurer afin de favoriser, de façon optimale, la qualité de la langue d'enseignement des futurs maîtres;

### **Compétences en mathématiques**

- R9.** Évaluer, à l'instar du TECFÉE pour la qualité du français, le degré de connaissances acquises en mathématiques par le biais d'un test diagnostique. Ce test sera élaboré de concert avec le département de mathématiques et informatique. Selon les résultats obtenus à ce test et si requis, orienter l'étudiant vers un cours d'appoint de mise à jour (sans crédit additionnel octroyé);
- R10.** Inscire, au sein des règlements particuliers des programmes évalués, l'obligation de passer ce test diagnostique dès l'inscription à ces programmes;
- R11.** Réviser les cours de fondements en mathématiques afin d'éviter toute redondance de la matière enseignée;

### **Les stages**

- R12.** Différencier et baliser, au sein du Guide des stages, les attentes relatives aux stages en orthopédagogie;
- R13.** Revoir les procédures actuelles d'organisation des stages afin de toujours en assurer la qualité (ex. : Placement des stagiaires, accueil, encadrement, infrastructure, etc.);
- R14.** Promouvoir ou créer des affiliations avec des écoles régionales spécifiques, et ce, de concert avec le Bureau des ressources de soutien à la formation pratique des maîtres;

### **Grilles de cheminement**

- R15.** Offrir davantage de cours préparatoires à l'enseignement avant la réalisation du Stage III.

**N.B. :** Tous les documents relatifs à cette évaluation ont également été transmis, en juin 2013, à la vice-présidence à l'enseignement et à la recherche de l'Université du Québec, et ce, à des fins de suivi auprès du Conseil des études.

## **5. Synthèse du Rapport final diffusée sur le site Web institutionnel en juin 2013**

**Annexe 1 : Avis du comité des programmes de baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale, volet primaire (7088) et volet secondaire (7089)**

Une consultation électronique a eu lieu du 7 février au 11 février 2013 afin d'émettre un avis quant au rapport d'autoévaluation des programmes 7088 et 7089. À l'unanimité, les membres du comité des programmes évalués (10 membres) ont favorisé cette consultation électronique en raison de leur non disponibilité pour une date de réunion déterminée convenant à la majorité d'entre eux. Après lecture du rapport d'autoévaluation et de ses recommandations, il fut majoritairement décidé d'appuyer la résolution suivante :

Considérant le rapport d'autoévaluation déposé;

Considérant les recommandations du comité d'autoévaluation;

Considérant les échanges intervenus;

**SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE**, il a été majoritairement résolu d'entériner le rapport d'autoévaluation et ses recommandations tel que déposé.

Signature officielle transmise, par courrier interne, au Décanat des études de premier cycle le mercredi 13 février 2013 :

*France Beaumier*

France Beaumier, Directrice du comité des programmes de premier cycle en adaptation scolaire et sociale (7088-7089)

Date de signature : 13 février 2013



**Annexe 2 : Avis de l'assemblée départementale des sciences de l'éducation**

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée départementale tenue le jeudi 14 février 2013 à 9h au local 3002 du pavillon Ringuet.

AD-13-02-07-20 Évaluation des programmes de baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale (7088-7089)

Considérant le rapport d'autoévaluation déposé;

Considérant les recommandations du comité d'autoévaluation;

Considérant les échanges intervenus;

**SUR PROPOSITION de Louise Bélaïr DÛMENT APPUYÉE par Johana Monthy-Blanc, IL EST RÉSOLU, À L'UNANIMITÉ, d'entériner le rapport d'autoévaluation tel que déposé.**

Signature officielle transmise, par courrier interne, au Décanat des études de premier cycle le jeudi 14 février 2013 :

Signature : Corneille Kazadi

Corneille Kazadi, Directeur du département des sciences de l'éducation

Date de signature : 14 février 2013